



# Elaboration d'un 2<sup>ème</sup> contrat de rivière et d'un PAPI sur le bv Azergues

**Groupe de travail  
«Fonctionnement H.M.E. de l'Azergues et affluents»**

**Réunion n° 3 du 25 octobre 2012  
à Saint-Clément sous Valsonne**

***Stratégie de préservation et  
restauration du fonctionnement  
hydro-morpho-écologique du  
Soanan***

# Les principes du schéma directeur H.M.E.

- 1- préserver ou restaurer les cours d'eau et milieux aquatiques dans un état le plus naturel possible ;*
- 2- permettre une expression de la dynamique fluviale la moins perturbée possible et requérant un interventionnisme minimal de l'homme dans le fonctionnement de l'hydrosystème qui seuls garantiront, au moindre coût, la pérennité des fonctions et services assurés par les milieux aquatiques ;*
- 3- anticiper les fluctuations potentielles futures des paramètres principaux régissant la dynamique fluviale (débits liquide et solide) en préservant aux cours d'eau l'espace nécessaire à l'ajustement de leur réponse hydro-morphologique ;*

⇒ Délimitation d'un E.B.F.

# ***Les orientations stratégiques***

## Soanan global :

- ↪ *préserver ce qui est encore en bon état*
- ↪ *retrouver de l'eau en période sèche*
- ↪ *décloisonner le cours d'eau*
- ↪ *redonner de l'espace au cours d'eau*

## Soanan amont (tronçon T1) :

- ↪ *préserver particulièrement la tête de bassin*
- ↪ *rouvrir l'accès à ce tronçon depuis le T2*

# ***Les orientations stratégiques***

## Soanan à VALSONNE et SAINT-CLEMENT (tronçon T2) :

- ↳ *préserver le fond de vallée du remblaiement*
- ↳ *redonner de l'espace au cours d'eau dans les tronçons contraints*

## Soanan médian (tronçon T3.1) :

- ↳ *« décoincer » le cours d'eau*
- ↳ *restaurer les continuités écologiques (circulation piscicole et transit sédimentaire), notamment sur la partie aval du ruisseau de Dième*



*une contradiction certaine entre ces 2 orientations !*

# ***Les orientations stratégiques***

## **Soanan médian (tronçon T3.2) :**

- ↪ préserver les secteurs de divagation***
- ↪ restaurer les continuités écologiques (circulation piscicole et transit sédimentaire)***

## **Soanan aval (tronçon T4) :**

- ↪ préserver son état et sa fonctionnalité***
- ↪ le reconnecter avec le tronçon amont (T3.2) et avec ses affluents***

# Les principes du schéma directeur H.M.E.

*4- s'assurer que le respect des 3 principes précédents ne conduise pas à une aggravation des risques pour les biens et activités humaines riverains comportant un enjeu d'un certain niveau ( $\geq 2,5$ ) ;*

*5- veiller à ce que la protection des biens et activités humaines riverains exposés à un risque ne soit pas en contradiction avec les trois 1<sup>er</sup> principes. En cas d'impossibilité, faire en sorte que la compensation soit largement positive ; c'est-à-dire que le bilan global de l'opération de protection se traduise par une amélioration par rapport à l'état initial avant intervention.*

# ***Les orientations stratégiques***

***Raisonnement l'intervention (nature, ampleur...) en fonction :***

***↳ du rapport risques / valeur de l'enjeu menacé***

***↳ du rapport impact / amélioration de l'état et gain de fonctionnalité attendus***

***↳ du rapport coût / bénéfices attendus***

# Clé de hiérarchisation des enjeux « humains » :

## Valeur relative des enjeux liés aux biens et activités socio-économiques

ENJEU FAIBLE



ENJEU FORT

0 - bois, taillis, friches

1 - prairies permanentes

1.5 - cultures temporaires à faible valeur ajoutée (céréales, oléo-protéagineux, prairies temporaires, jardins familiaux...)

2 - cultures pérennes à forte valeur ajoutée (cultures irriguées, pépinières, vergers, vignes...), plantations de peupliers, desserte agricole

2.5 - voies de communication mineures (voies communales et chemins ruraux), sentiers de randonnées balisés (inscrits au PDIPR), plantations et dessertes forestières, terrains de sport, installations et réseaux de transport d'énergie et de télécommunication mineurs (lignes BT...), canalisations AEP-EU communales

3 - habitat isolé, exploitations agricoles et serres horticolas, entreprises artisanales et commerciales, voies de communication secondaires (petite départementales), installations et réseaux de transport d'énergie et de télécommunication secondaires (lignes MT...), canalisations AEP-EU intercommunales, stations d'épuration et de captage d'AEP, décharges de classe III

3.5 - habitat groupé (hameaux), entreprises industrielles (PME-PMI), voies de communication principales (grandes départementales, voies ferrées d'intérêt local) installations et réseaux de transport d'énergie et de télécommunication (lignes HT...), gravières en eau, décharges de classe II

4 - urbanisation dense, autoroutes, L.G.V., installations et réseaux de transport d'énergie et de télécommunication majeurs (lignes THT, oléoducs et gazoducs...), canalisations AEP stratégiques (interconnexions...), décharges de classe I

**NB** : la sauvegarde de la vie humaine est l'enjeu suprême ; il prime sur tous les autres enjeux

# L'Espace de Bon Fonctionnement

*C'est l'espace nécessaire à un cours d'eau pour bien assurer ses diverses fonctionnalités :*

- ↳ *écoulement et laminage des crues*
- ↳ *dissipation de l'énergie hydraulique*
- ↳ *épuration des eaux*
- ↳ *recharge des nappes phréatiques*
- ↳ *milieux de vie*
- ↳ *corridor écologique*
- ↳ *paysage et cadre de vie*

**= espace multifonctionnel**

# La délimitation de l'emprise de l'E.B.F. est un compromis entre :

- l'espace optimal nécessaire au bon fonctionnement du cours d'eau...

*et*

- ...la préservation d'une valeur minimale aux fonds riverains ainsi que la coexistence avec l'occupation des sols et les usages du lit majeur (*agriculture, zones d'activités, équipements collectifs...*)

# Les limites de l'enveloppe de B.F. proposée sont déterminées en tenant compte :

- de la réglementation existante imposant des distances de recul par rapport aux cours d'eau (*bandes tampon, réglementation des boisements, ScOT, ZNT...*) ;
- de la dynamique du Soanan et des potentiels de mobilité de son lit ;
- des acquis scientifiques relatifs aux largeurs optimales des espaces tampons ou se rapportant aux besoins vitaux en termes d'espace des différentes espèces animales inféodées aux c. d'eau.

# La largeur de l'E.B.F. proposée :

↪ *correspondant à 3 fois la largeur du lit mineur\**

↪ *largeur réduite à 2,5 fois la largeur du lit mineur\* pour les tronçons de cours d'eau calés contre un talus*

↪ *largeur minimale de 5 m de part et d'autre des ruisseaux*

*\* largeur mesurée entre pieds de berges*

# L'enveloppe de l'E.B.F. proposée intègre :

- *les zones de divagation (anciennes ou récentes) du Soanan et zones d'épandage de crues*



# L'enveloppe de l'E.B.F. proposée intègre :

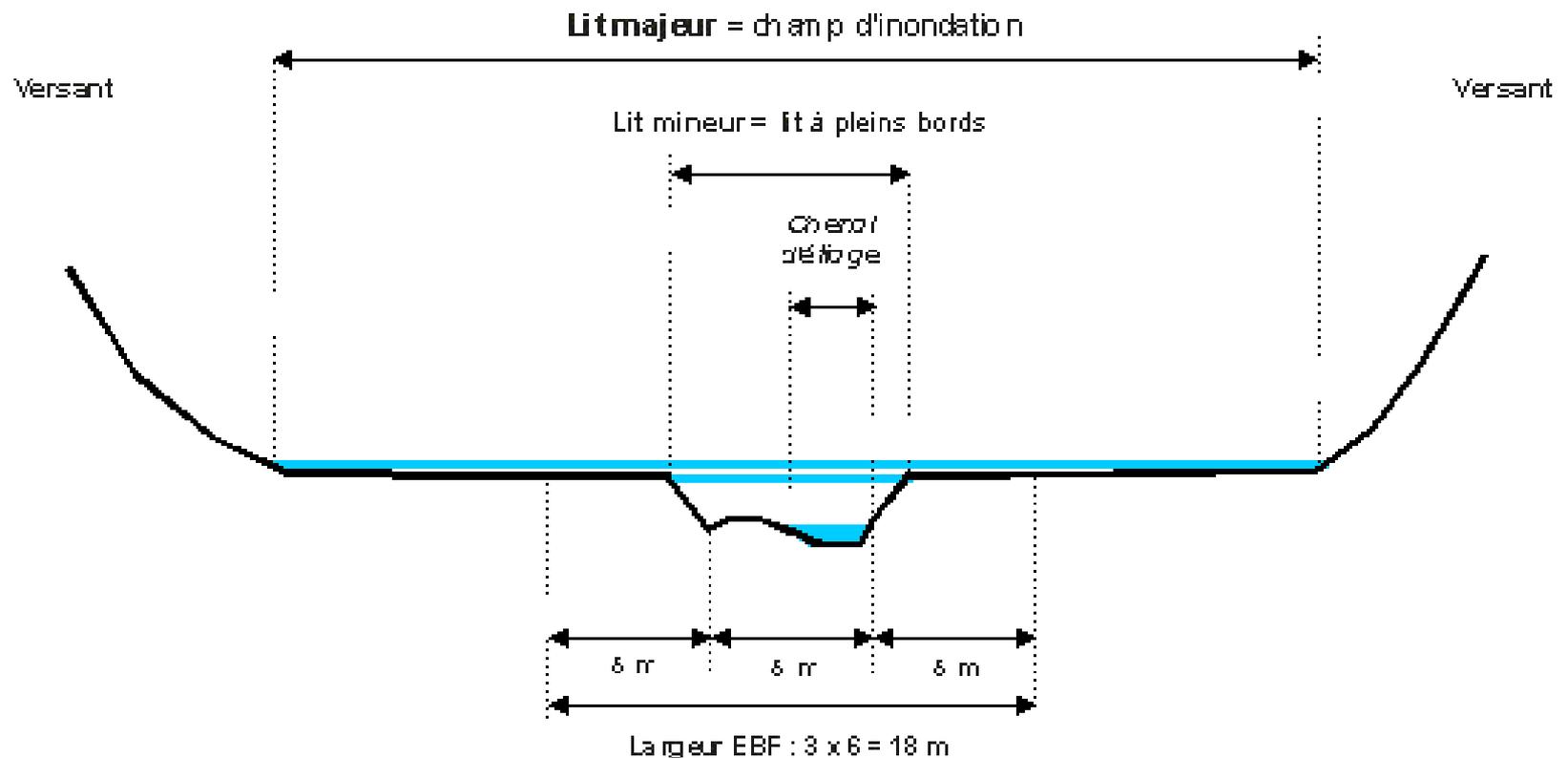
- *les annexes en eau, boisements alluviaux et zones humides en connexion avec le cours d'eau*



# LES MODALITES DE CALCUL DE LA LARGEUR DE L'E.B.F.

## Configuration de cours d'eau non calé contre l'un des versants

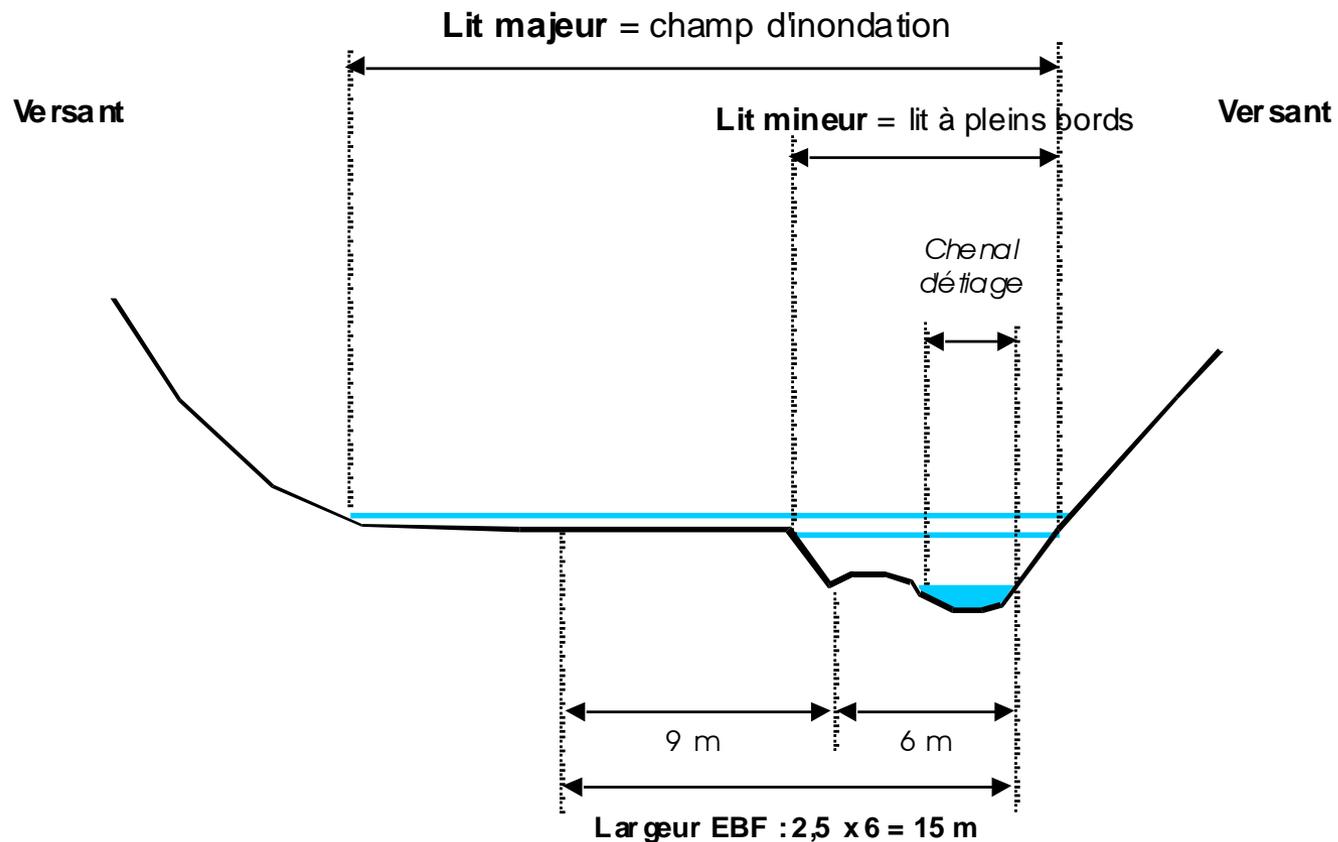
*(coupe transversale vallée)*



# LES MODALITES DE CALCUL DE LA LARGEUR DE L'E.B.F.

Configuration de cours d'eau calé contre l'un des versants

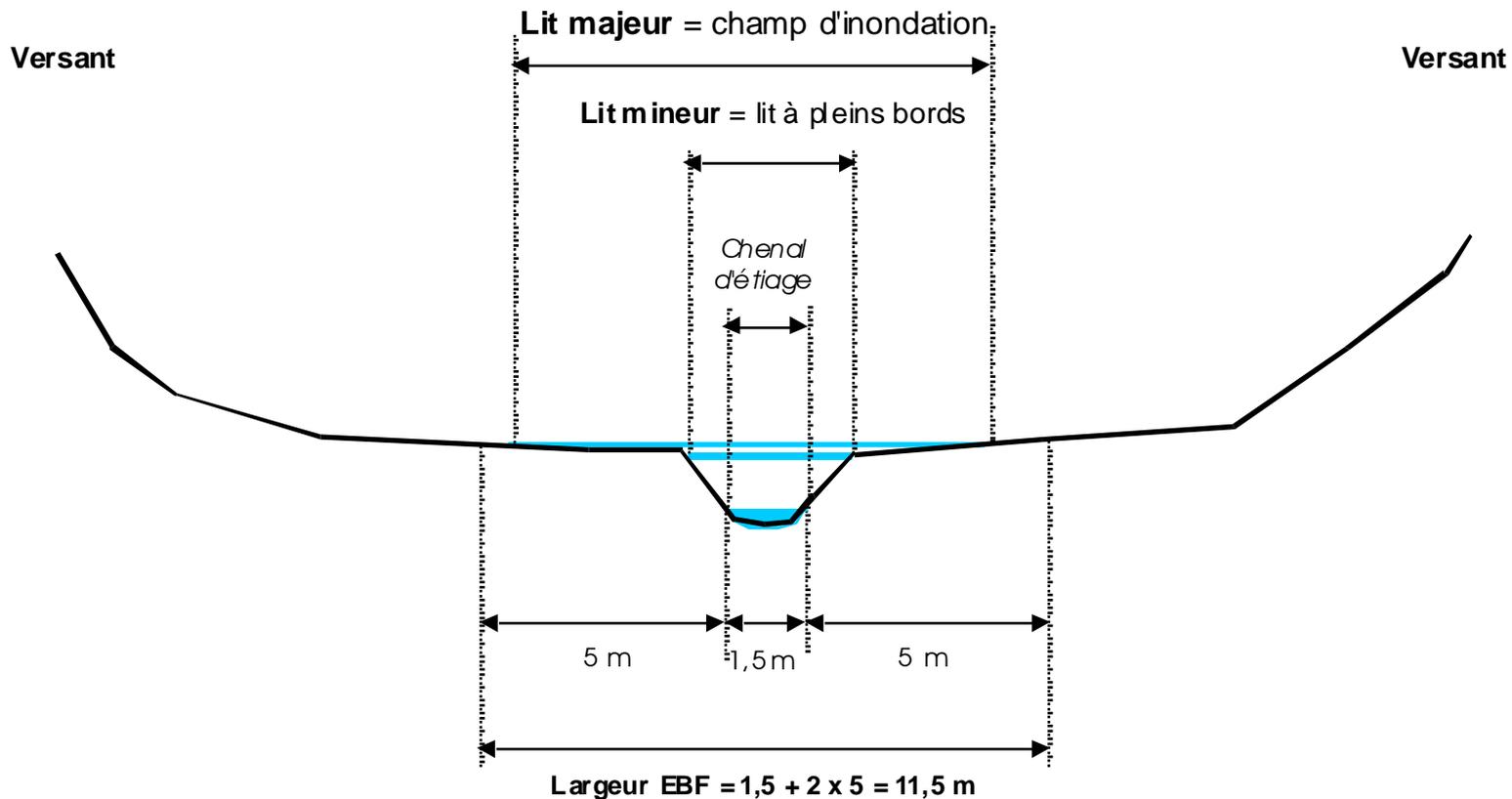
(coupe transversale vallée)



# LES MODALITES DE CALCUL DE LA LARGEUR DE L'E.B.F.

## Configuration de ruisseau

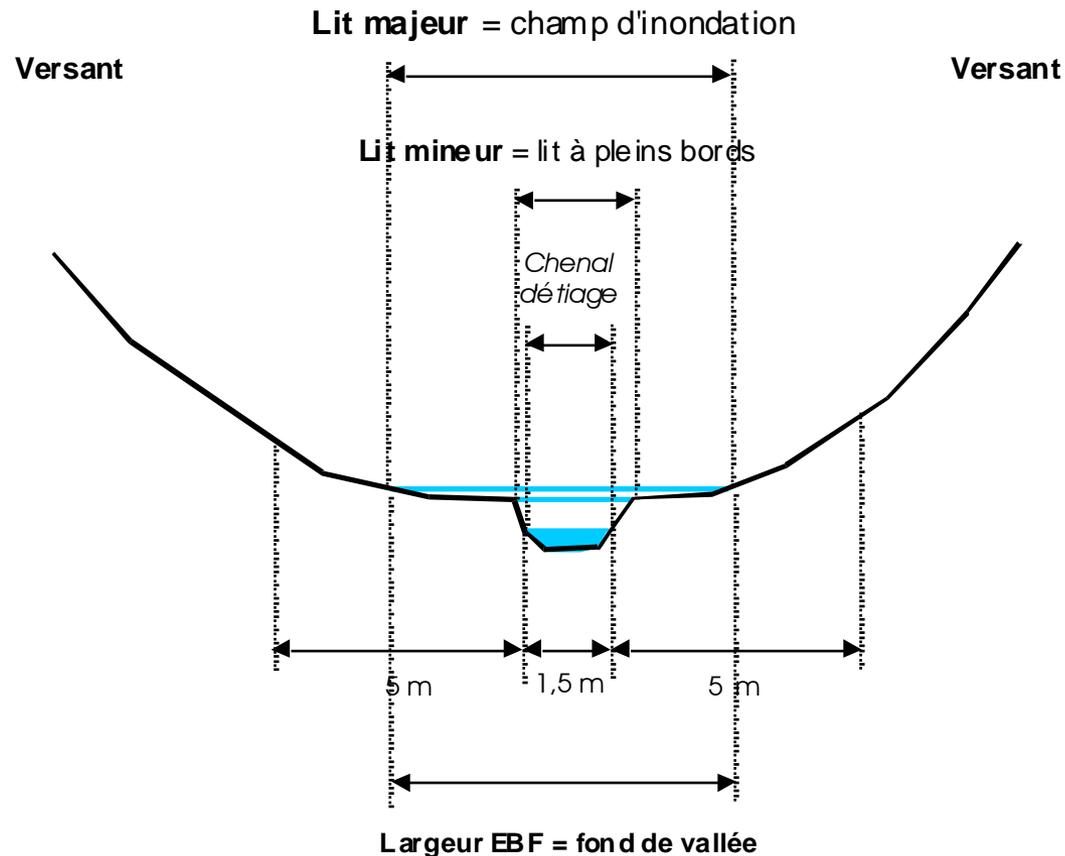
*(coupe transversale vallée)*



# LES MODALITES DE CALCUL DE LA LARGEUR DE L'E.B.F.

## Configuration de ruisseau et vallée étroite

*(coupe transversale vallée)*



# Les limites d'emprise de l'E.B.F. :

*Lorsque la largeur limite de l'enveloppe de B.F. est atteinte par le cours d'eau dans les secteurs où il divague, une intervention est possible pour stopper sa migration latérale (recentrage de son cours plutôt que protection de berge contre l'érosion)*

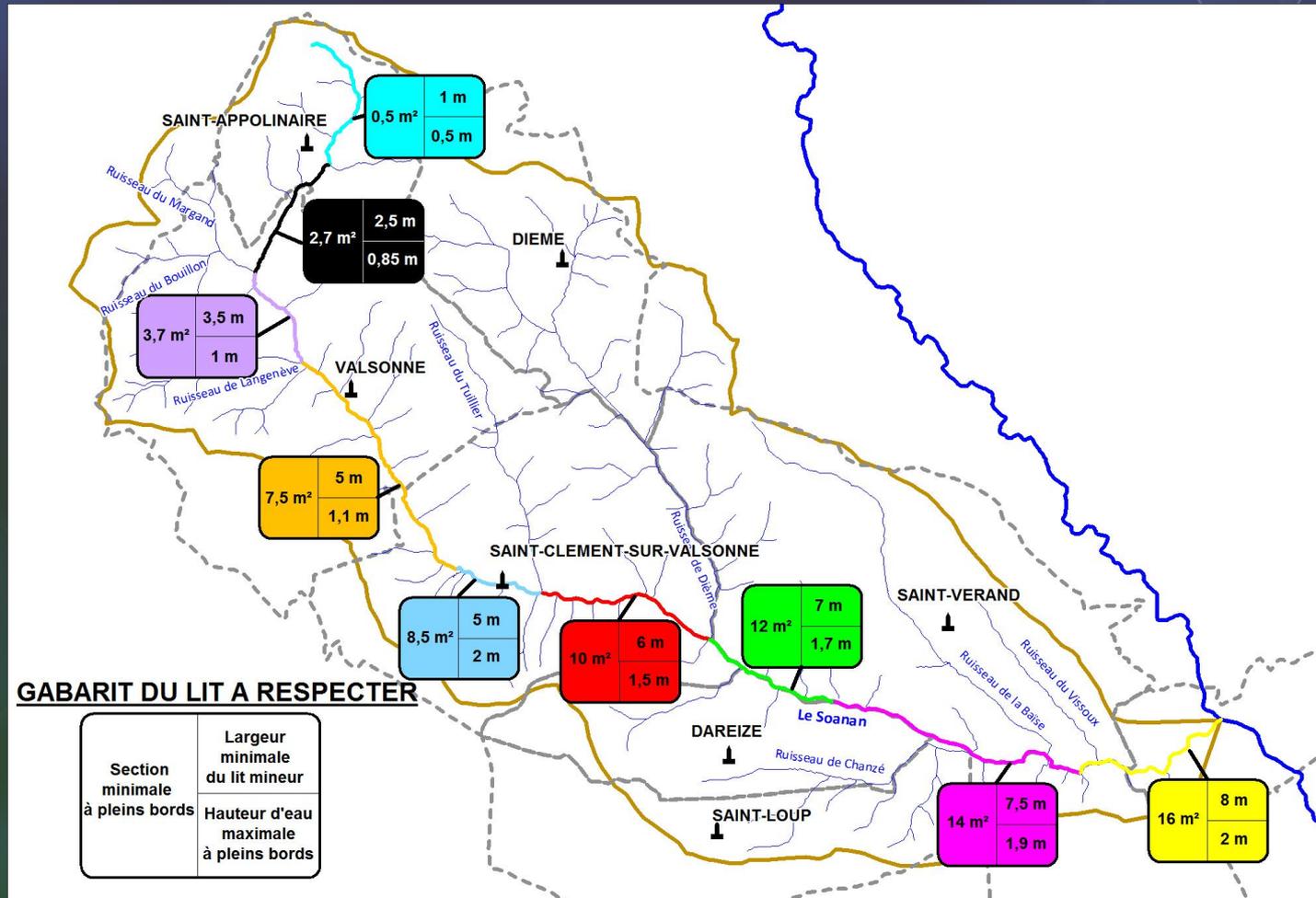


Exemple d'opération de recentrage du cours du Soanan réalisée au cours du 1er contrat de rivière Azergues

↳ **maîtrise foncière de l'enveloppe globale de divagation**

# Un principe de base à respecter lors de tout nouvel aménagement au sein de l'E.B.F. :

⇒ *respecter le gabarit d'équilibre du cours d'eau*



**Un mot d'ordre en guise de conclusion :**

***Préserver et prévenir***

***plutôt que***

***réparer et restaurer***